



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GENERALE

S/16901  
22 janvier 1985  
FRANCAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

**RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL CONCERNANT LES POUVOIRS DU  
REPRESENTANT, DU REPRESENTANT ADJOINT ET DES REPRESENTANTS  
SUPPLEANTS DE MADAGASCAR AU CONSEIL DE SECURITE**

Conformément à l'article 15 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, le Secrétaire général annonce qu'il a reçu des pouvoirs, signés le 9 janvier 1985 par le Ministre des affaires étrangères de Madagascar, attestant que M. Blaise Rabetafika a été nommé représentant de Madagascar au Conseil de sécurité, que M. Noël Rakotondramboa a été nommé représentant adjoint, et que MM. Martin Rakotonaivo, Jean de Dieu Rakotozafy, Benoît Ramasy et André Tahindro ont été nommés représentants suppléants.

De l'avis du secrétaire général, ces pouvoirs sont en bonne et due forme.

-----

